



Membre de l'Union des Sociétés Sportives de la Ville de Fribourg (USSVF)
 Membre de l'Association Fribourgeoise des Sports (AFS)
 Membre de l'Association Vaudoise-Fribourgeoise de Karaté (AVFK)
 Moniteurs Diplômés Jeunesse+Sport (J+S)

L'Adresse postale :

Karaté-Club Cobra
 Case postale 65
 1752 Villars-sur-Glâne 1
 e-mail : info@kccobra.ch

Les Moniteurs:

Reynald OLIVIER Gonzalo ARANGUIZ Sébastien CASENAVE
 Philippe GOMEZ Matthieu BÜRGISSER Stéphanie SPICHER
 Julien RISSE Elisabeth FIORAVERA GOMEZ

La Salle d'entraînements :

Dojo du Guintzet
 Av. Jean-Paul II 13
 1752 Villars-sur-Glâne

Le Responsable Technique :

Reynald OLIVIER
 ☎/☎ : 026 422 31 90
 portable : 079 423 32 76
 e-mail : reynald.olivier@kccobra.ch

1 mois d'essai gratuit

TARIFS DES COURS

Cotisation Karaté :

Les cotisations donnent accès à tous les cours de karaté selon le programme ci-dessous et selon le niveau du pratiquant. Elles sont à payer même en cas d'absence, sauf pour de longues périodes et doivent être acquittées à l'avance par bulletin de versement.

	Cotisation	trimestrielle	semestrielle	annuelle
Enfants (jusqu'à année 13 ans)		Frs 135.-	Frs 240.-	Frs 440.-
Apprentis - Etudiants - Ecoliers - Chômeurs - AI		Frs 165.-	Frs 300.-	Frs 560.-
Adultes		Frs 215.-	Frs 400.-	Frs 760.-

Une réduction de 25% est accordée à chaque membre d'une même famille et sera déduite du montant annuel lors de la dernière cotisation de l'année (quelque soit le mode de paiement choisi).

Cotisation combinée (Karaté & Self-défense Enfants) : la 2^e cotisation est à moitié-prix

Divers :

Certificat de la Fédération Suisse de Karaté (FSK) obligatoire Frs. 10.-
 Licence annuelle FSK obligatoire Frs. 60.- (-15ans) / Frs. 70.- (+15ans)

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Self-défense enfants		7-13 ans			15h00-16h00		
Cours Baby-Karaté		4-5 ans				16h15-17h00	
		6-7ans			14h00-15h00		
Cours Juniors (8-15 ans)	Base (blanche)	8-11 ans			13h00-14h00		
		12-15 ans					17h30-18h30
	Moyens (jaune-orange)	8-11 ans		17h15-18h15		17h15-18h15	
		12-15 ans		18h20-19h20		18h20-19h20	
Cours Juniors (8-15 ans)	Avancés (dès verte)	9-12 ans	16h30-17h30				
		13-15 ans					16h30-17h30
Cours Juniors (8-15 ans)	Compétition (dès orange)	Kata			17h10-18h10		
		Kumite			18h15-19h15		
Cours Adultes (dès 16 ans)	Introduction	sept-déc	18h30-20h00				
	Libre	Tous niveaux	17h30-18h30	20h30-21h30			
	Base-Moyens	Tous niveaux	18h30-20h00				
	Avancés (dès verte)					19h30-21h30	
	Karaté-Jutsu	Adultes +40 ans					12h15-13h30
Cours Adultes (dès 16 ans)	Cardio / Condition	+16 ans		20h30-21h30			
	Cours	Compétition (dès orange)	Kata, tous				18h30-20h00
		Kumite, +14 ans		19h30-20h30			

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le contrat d'inscription doit être rempli après le mois d'essai, en deux exemplaires. L'original sera retourné au membre et le duplicata restera au secrétariat. Ils doivent être lisiblement remplis, complets et signés par les deux parties. 2 photos-passeport seront jointes à l'inscription.

2. Le présent contrat entre le (la) soussigné(e) et le Karaté-Club Cobra est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être résilié par courrier postal au moins 3 mois à l'avance pour le 30 juin ou le 31 décembre de chaque année. **La cotisation est due jusqu'au terme du contrat, soit jusqu'au 30 juin ou 31 décembre.**

3. Les **cotisations** se paient d'avance, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, au plus tard à la fin du premier mois de la période, selon les tarifs suivants :

CATEGORIE

COTISATION

Veuillez cocher la case appropriée !

Enfants (jusqu'à année 13ans) Frs 135.- par trimestre Frs. 240.- par semestre Frs. 440.- par année

Ecoliers, Etudiants, Apprentis, Chômeurs Frs 165.- par trimestre Frs. 300.- par semestre Frs. 560.- par année

Adultes Frs 215.- par trimestre Frs. 400.- par semestre Frs. 760.- par année

Les périodes de cotisation sont fixées sur l'année civile (de janvier à décembre). En cas d'inscription en cours de période, un pro rata sera établi pour les mois restants.

4. Une **réduction de 25%** est accordée à chaque membre d'une même famille et sera déduite au pro rata sur le montant annuel de chaque cotisation lors du dernier versement de l'année en cours.

En cas de **cotisation combinée** (Karaté & Self-défense Enfants), la 2^e cotisation est à moitié-prix.

5. Toute modification des cotisations est cependant expressément réservée, moyennant avertissement par écrit deux mois avant son entrée en vigueur.

6. Le paiement des cotisations se fait même en cas d'absence aux entraînements. En cas de **non-paiement** dans le délai imparti, **un seul rappel** sera transmis (par tél, courriel ou courrier postal). Une procédure de poursuite sera ensuite engagée (commandement de payer par l'office des poursuites). Les frais de procédure seront à la charge du membre. Une **suspension** du contrat peut être uniquement demandée **par écrit** en cas de maladie ou d'accident, sur présentation d'un certificat médical, ou en cas d'absences prolongées (service militaire, études à l'étranger, grossesse, etc...). La date de réception faisant foi. Les mois suspendus seront déduits au pro rata et reportés sur la cotisation suivante.

Tout changement d'adresse, de coordonnées téléphonique, de situation professionnelle, la fin d'études, etc... doivent être signalés **par écrit** à l'adresse postale du Club dans les plus brefs délais.

7. En supplément du premier versement, **un montant de Frs. 10.- est dû à titre de finance d'inscription.**

Le (la) soussigné(e) s'engage à payer le passeport et la licence annuelle de la Fédération Suisse de Karaté par l'intermédiaire du Karaté-Club Cobra.

Le passeport FSK de Frs. 10.- (à vie) doit être payé lors du premier versement. La licence annuelle FSK de Frs. 60.- (-15ans) / 70.- (+15ans) doit être acquittée lors de chaque premier versement de l'année.

Chaque membre acquittera une **participation annuelle aux frais d'entretien du Dojo de Frs. 50.-** (avec rabais-famille) ou pourra intégrer un groupe d'entretien du Dojo (prière de s'annoncer au secrétariat).

8. Les membres ont accès aux infrastructures du Club pendant les heures d'ouverture, ainsi qu'aux cours selon l'horaire. Il n'y a pas d'entraînements durant les jours fériés. Les modifications éventuelles des horaires durant les vacances scolaires sont affichées au Club.

9. Une **visite médicale** est conseillée avant de débiter (particulièrement si l'on n'a jamais fait de sport). L'**assurance-accident** est à la charge de chaque membre. Le Karaté-Club Cobra décline toute responsabilité en cas d'accident lors des entraînements, combats et utilisation des installations et locaux, ainsi que pour les objets oubliés, échangés ou volés.

10. L'**équipement** est libre durant le mois d'essai. Par la suite, un karate-gi blanc est nécessaire. Les protections (poings, pieds, tibias, dents et coquilles, resp. plastrons) sont obligatoires pour les combattant(e)s.

11. Les **examens** ont lieu au sein du Club jusqu'au grade de 4^{ème} kyu (2^{ème} bleue). Ensuite, c'est la Commission Technique SKU Région 1 qui est compétente. L'ordre des ceintures est le suivant : blanche (9^e kyu) - jaune (8^e kyu) - orange (7^e kyu) - verte (6^e kyu) - bleue (5^e et 4^e kyu) - marron (3^e, 2^e et 1^{er} kyu) - noire (1^{er}, 2^e, 3^e, ..., dan). Afin de faciliter la progression des enfants (jusqu'à 15ans), ce système de ceintures comporte en plus des demi-ceintures jusqu'à la ceinture demi-bleue.

Le style pratiqué est le KARATE SHOTOKAN.

12. Les **frais pris en charge par le Club** sont les suivants : les examens de Club et de Section, les ceintures et les diplômes, les participations aux tournois, les stages régionaux et nationaux, une participation aux activités sociales du Club.

13. En cas de **litige** au sujet du présent contrat, le for est à Fribourg.

14. Le présent contrat annule et remplace les dispositions contractuelles prises antérieurement.